

### RESTES DE L'ANCIEN CHATEAU D'AIRVAULT (N°12)

Éléments protégés : L'enceinte en totalité, avec ses tours, le vestige de la barbacane et les sols du château (classés), les restes de l'ancien château (inscrits)

Commune : Airvault

Autres protections : Site Patrimonial Remarquable d'Airvault

L'ancien château d'Airvault, inscrit par arrêté du 3 octobre 1929 et classé par arrêté du 24 septembre 2007, est localisé dans le tissu urbain dense du centre historique de la ville, à environ 5,1 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Il n'y a pas de vues possibles vers l'extérieur depuis les abords immédiats du fait de la densité de la trame bâtie d'Airvault. En revanche l'édifice, constitué de deux tours, du logis et des murs d'enceinte, est construit sur un site en surplomb de la ville et de la vallée du Thouet. La hauteur du monument implique donc des vues possibles au-delà du relief en direction du projet depuis les parties hautes du bâtiment, notamment depuis les remparts rendus accessibles au public. Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière est d'ailleurs visible depuis ce point-ci. L'édifice est aujourd'hui privé et utilisé en chambres d'hôtes.

Aucun risque de covisibilité n'a été identifié entre le château et la ZIP.

**Les vestiges du château d'Airvault permettant des vues lointaines en direction de la ZIP depuis les parties hautes, la sensibilité potentielle attribuée à ce monument est modérée.**



Photo 166 : Château d'Airvault – Sa situation topographique en surplomb de la vallée permet des vues lointaines depuis les remparts, le logis et les tours (Source : <http://www.levieuxchateau-airvault.com/>, <http://www.tourisme-cambresis.fr/>)



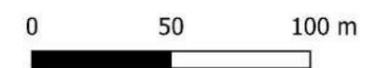
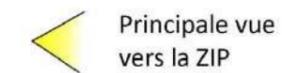
Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur les restes de l'ancien château d'Airvault

**Monument historique**

- Classé
- Partiellement classé - inscrit



Carte 184 : Zoom sur les restes de l'ancien château d'Airvault

## ÉGLISE SAINT HILAIRE (N°13)

Éléments protégés : Église

Commune : Gourgé

L'église Saint-Hilaire, classée par arrêté du 14 juin 1909, fut construite aux XII et XIII<sup>ème</sup> siècle. Situé en point haut dans le centre-bourg de Gourgé, cet édifice s'implante à environ 7,8 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les bâtiments du centre villageois ont tendance à masquer les vues depuis les abords du monument protégé, cependant il existe des vues cadrées qui ouvrent des perspectives lointaines sur les environs. C'est le cas au nord de l'église, dont les jardins permettent une perception surplombante en direction du projet, et au nord-ouest depuis la rue Philippe de Comines (RD137), qui est dirigée dans l'axe de la ZIP. Dans cette vue, les éoliennes du parc construit de Maisontiers-Tessonnière apparaissent sur la ligne d'horizon, il y a donc un enjeu d'effets cumulatifs à prendre en compte.

Ces vues depuis le parvis et le jardin de l'église impliquent une sensibilité de cet élément patrimonial modérée.



Photo 167 : Église Saint-Hilaire – vue cadrée (deuxième photo) en direction de la ZIP et du parc éolien Maisontiers-Tessonnière depuis le parvis de l'église



Photo 168 : Église Saint-Hilaire – Vue en direction de la ZIP depuis le jardin de l'église



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur l'église Saint-Hilaire

Monument historique

● Classé

▲ Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m



Carte 185 : Zoom sur l'église Saint-Hilaire

### TUMULUS LA MOTTE DE PUY TAILLÉ (N°40)

Éléments protégés : Tumulus

Commune : Assais-les-Jumeaux

Ce tumulus, aussi appelé la « motte de Puy Taillé », classée par arrêté du 27 juillet 1970, date vraisemblablement de l'époque néolithique. D'une hauteur variant entre 8 et 13 m, ce site est rendu accessible par la présence de sentiers. Ce monticule se situe environ à 15,2 km à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle dans les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars.

Bien que partiellement boisé, ce tumulus offre des perspectives lointaines en direction de la ZIP depuis son sommet. Les parcs éoliens de Maisontiers-Tessonnière sont, entre autres, déjà visibles depuis ce point. Des vues lointaines en direction de la zone de projet sont également probables depuis le pied du tumulus, du fait de l'horizontalité des paysages dans lesquels il s'insère.

Bien que sa silhouette se découpe nettement, aucun risque de covisibilité n'est identifié depuis un élément structurant du paysage (routes principale, villages etc.).

**La possibilité de vues panoramiques depuis le sommet du tumulus induit une sensibilité potentielle modérée pour le tumulus de la motte de Puy Taillé.**



Photo 169 : Tumulus la Motte de Puy Taillé – Bien que partiellement boisé, ce tumulus offre des vues panoramiques sur le paysage agricole alentours (Source : <http://monumentum.fr/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le tumulus la Motte de Puy Taillé

Monument historique

● Classé

◀ Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m



Carte 186 : Zoom sur le tumulus la Motte de Puy Taillé

### CHATEAU ET EGLISE NOTRE-DAME (N°71)

Éléments protégés : Donjon de l'ancien château, vestiges du château (chemise, courtine), église, parcelles

Commune : Moncontour

Surplombant la Dive sur un promontoire, le donjon roman du château s'inscrit dans des vestiges de l'ancien château et de l'ancienne église de Moncontour, érigés entre le XII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècle. Ces édifices sont partiellement classés par arrêté du 14 juillet 1877 et partiellement inscrits par arrêté du 13 février 1995. Le site se situe à environ 18,1 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, au cœur du village de Moncontour.

La situation topographique du site, la hauteur de la tour du donjon et les aménagements touristiques qui le rendent accessible induisent une opportunité d'observation de tout le territoire en vue lointaine panoramique. Malgré la distance de 18,1 km qui sépare le site historique de la zone de projet, il existe un risque de visibilité en cas d'installation d'éoliennes au sein de la ZIP. Le motif éolien est d'ores-et-déjà visible depuis le sommet de la tour, notamment le parc d'Availles-Thouarsais-Irais.

Du fait du caractère panoramique des perceptions depuis ce point, d'autres parcs éoliens construits sont visibles ; il y a donc des effets cumulatifs et cumulés potentiels à analyser depuis ce point de vue.

**La possibilité d'une vue panoramique depuis le pied et le sommet du donjon induit une sensibilité potentielle modérée. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP.**



Photo 170 : Château et église Notre-Dame – Le donjon domine le village de Moncontour



Photo 171 : Château et église Notre-Dame – Des vues panoramiques sont permises depuis le pied de la tour et depuis son sommet



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



#### Zoom sur le château et l'église Notre-Dame

Monument historique



Partiellement classé-inscrit



Principale vue vers la ZIP



Carte 187 : Zoom sur le château et l'église Notre-Dame

### DOLMEN E 134 (N°74)

Éléments protégés : Dolmen

Commune : Taizé

La commune de Taizé accueille un ensemble de 4 mégalithes, dont le plus grand et le mieux conservé est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 22 avril 1991. Ce mégalithe, le dolmen E 134, se situe dans les plaines de Neuville Moncontour et Thouars, à l'est du Thouet, à environ 18,2 km au nord-nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle.

Érigé dans un environnement agricole ouvert, sa position topographique relativement haute et le paysage de plaine impliquent des vues lointaines en direction du projet et donc une visibilité possible depuis les abords du dolmen. Il y a également un point de vue possible en covisibilité depuis la RD37 au nord-est du mégalithe.

Le motif éolien est déjà largement perceptible depuis ce monument du fait de l'ouverture du paysage, avec les parcs de Glénay et de Tiper (hors zone d'étude, à l'est de Thouars).

**Du fait de l'ouverture du paysage dans lequel il s'insère et du risque de covisibilité, une sensibilité potentielle modérée est attribuée au dolmen E 134.**



Photo 172 : Dolmen E 134 – le dolmen E 134 (à gauche) fait partie d'un ensemble de mégalithes disséminés dans les parcelles agricoles de Taizé



Photo 173 : Dolmen E 134 – depuis la RD37, des vues lointaines s'ouvrent sur l'ensemble des monuments du mégalithiques



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



#### Zoom sur le dolmen E134

Monument historique

● Inscrit

◀ Principale vue vers la ZIP et risque de covisibilité

0 50 100 m



Carte 188 : Zoom sur le dolmen E134

### CHATEAU DE CHERVES (N°78)

Éléments protégés : Donjon, courtine avec les deux tours d'angle à l'ouest du côté des anciennes douves, porche d'entrée, ensemble des parties bâties et non bâties constituant le château

Commune : Cherves

Le château de Cherves, partiellement classé par arrêté du 9 novembre 1987 et partiellement inscrit par arrêté du 5 décembre 2007, constitue un ensemble bâti datant du XIIIème siècle dont la double fonction (forteresse féodale et logis seigneuriale) en fait la particularité. Situé à environ 19,2 km au sud-est de la Zone d'Implantation Potentielle, ce château s'inscrit en périphérie du bourg de Cherves, dans un environnement agricole ouvert.

Sa position topographique légèrement en point haut associé à l'horizontalité des paysages de plaines impliquent des vues ouvertes et lointaines en direction de la zone de projet. De plus, le château étant ouvert au public, les étages de l'édifice sont accessibles offrant des perceptions encore plus profondes.

**Une sensibilité potentielle modérée est donc attribuée au domaine du château Cherves du fait de l'ouverture des paysages dans lesquels il se situe.**



Photo 174 : Château de Cherves (Source : <http://www.villagesdefrance.fr/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le château de Cherves

**Monument historique**



Partiellement classé-inscrit



Principale vue vers la ZIP



Carte 189 : Zoom sur le château de Cherves

### TOUR DU PRINCE DE GALLES (N°93)

Éléments protégés : Tour

Commune : Thouars

Autres protections : Site Patrimonial Remarquable de Thouars

La tour du prince de Galles fait partie des anciennes fortifications de la ville de Thouars et est située dans le centre historique de l'agglomération, à environ 20,4 km Zone d'Implantation Potentielle. La fonction de cette tour a beaucoup évolué depuis sa construction au XII<sup>ème</sup> siècle, passant de lieu défensif (porte et logement à la garnison) à prison au XVII<sup>ème</sup> siècle puis à centre d'art en 1994.

Le bâti est implanté de façon dense et ne permet pas de vues lointaines depuis les abords en contre-bas du monument. En revanche la tour est haute et offre potentiellement des vues profondes en direction de la ZIP depuis le haut des remparts (entrée au sud de la tour) et depuis les étages supérieurs qui se visitent ponctuellement (selon programme des journées du patrimoine et du Service Architecture et Patrimoine de Thouars).

**La possibilité d'une vue panoramique depuis le sommet de l'édifice induit une sensibilité potentielle modérée. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP.**



Photo 175 : Tour du Prince de Galles – vue panoramique depuis le sommet de la tour

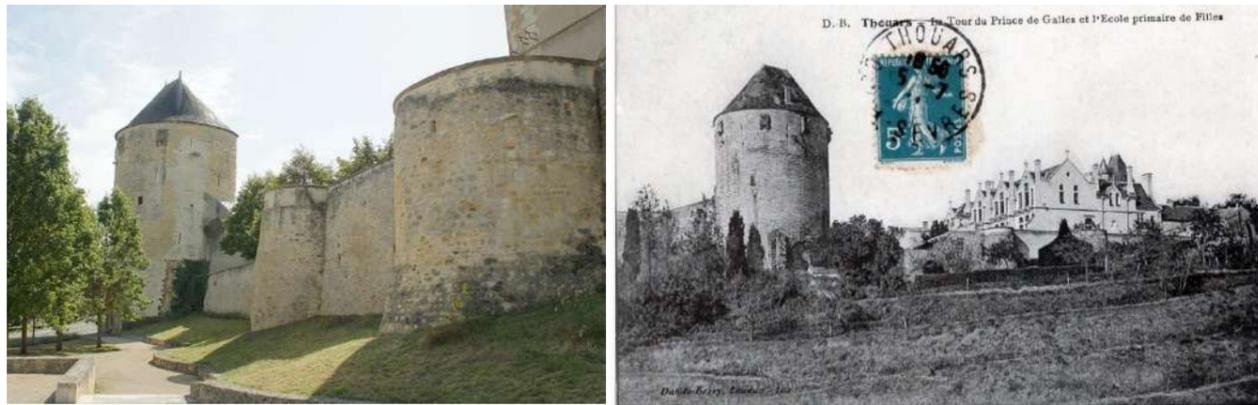


Photo 176 : Tour du Prince de Galles (Sources : <http://www.tourisme-pays-thouarsais.fr/> et <http://www.delcampe.net/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur la tour du Prince de Galles

Monument historique

● Classé



Principale vue vers la ZIP

0 25 m 50 m



Carte 190 : Zoom sur la tour du Prince de Galles

### CHATEAU DE OIRON (N°97)

Éléments protégés : Château avec la cour d'honneur, les grilles et le petit parc qui l'entoure, y compris le terrain situé entre les douves, l'église paroissiale et les parcelles cadastrales situées dans le champ de visibilité du château

Commune : Oiron

Autres protections : Site Patrimonial Remarquable de Oiron

Le château de Oiron, situé en périphérie nord-est du village de Oiron, est un édifice datant du XV<sup>ème</sup> siècle et ayant subi plusieurs campagnes de rénovation au XVII<sup>ème</sup> siècle. Partiellement classé par arrêté du 2 octobre 1923 et partiellement inscrit par arrêté du 17 juillet 1943, le château de Oiron fait également partie du site patrimonial remarquable de Oiron (cf. IV.6.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)). Le château et sa cour se situent à environ 20,5 km au nord-nord-est de la ZIP, en limite d'aire d'étude éloignée, dans un environnement agricole très ouvert.

L'édifice n'est globalement pas tourné vers la ZIP, la cour étant orientée nord-ouest. Cependant, depuis les façades sud et sud-est, des vues lointaines sont potentiellement possibles, facilitées par les paysages de plaines relativement plat et sans obstacles.

Un risque de covisibilité entre la zone de projet et le château est également identifié depuis l'arrivée nord (RD64).

**Une sensibilité potentielle modérée est attribuée au château d'Oiron du fait de la possibilité de vues lointaines depuis les façades du château orientées en direction de la zone de projet et du risque de covisibilité. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP (> 20 km).**



Photo 177 : Château de Oiron – édifice dans son environnement agricole et vue depuis le château (Source : château de Oiron)



Photo 178 : Château de Oiron – Façade nord du château de Oiron (Source : <http://www.chateau-oiron.fr/>)



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



### Zoom sur le tumulus la motte de Puy Taillé

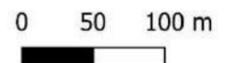
Monument historique



Partiellement classé-inscrit



Principale vue vers la ZIP



Carte 191 : Zoom sur le château d'Oiron

#### IV.6.6. CONCLUSION SUR L'ANALYSE DU PATRIMOINE

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

**L'étude du patrimoine permet de hiérarchiser les différents éléments patrimoniaux en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.**

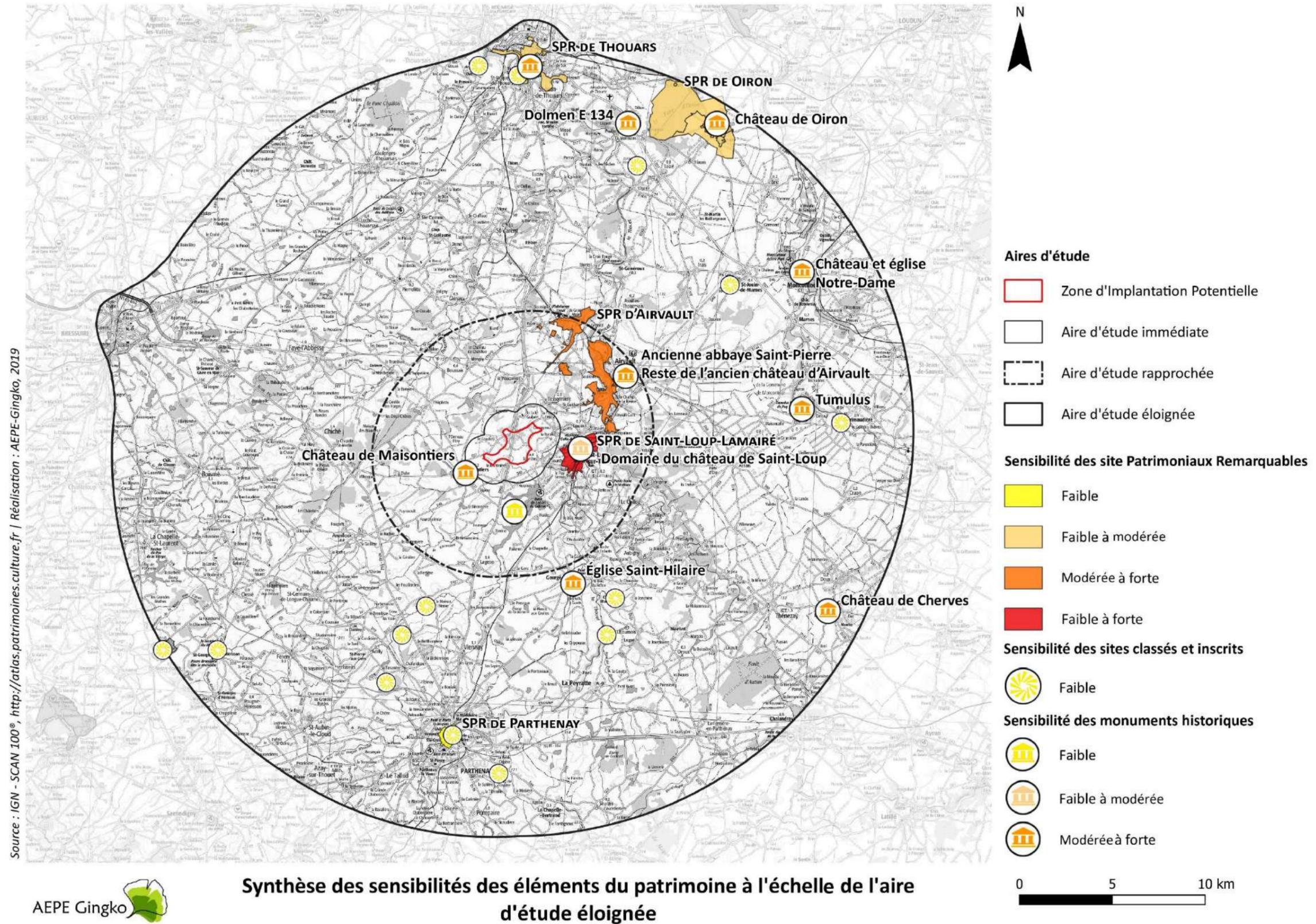
**Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle ponctuellement forte sont : le SPR de Saint-Loup-Lamairé (faible à forte) et le SPR d'Airvault (modérée à forte) ;**

**Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle modérée sont : le château de Maisontiers, l'ancienne abbaye Saint-Pierre, les restes de l'ancien château d'Airvault, l'église Saint-Hilaire, le tumulus la motte de Puy Taillé, le dolmen E 134, le château de Cherves, la tour du Prince de Galles et le château de Oiron (monuments historiques) ;**

**Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle faible à modérée sont : le SPR de Thouars, le SPR de Oiron et le domaine du château de Saint-Loup (monument historique).**

**La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de visibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc. Le motif éolien étant d'ores et déjà visibles depuis ces sites patrimoniaux (notamment le parc de Maisontiers-Tessonnière), les effets cumulés et cumulatifs sont à prendre en compte.**

**Les autres éléments patrimoniaux se caractérisent par une sensibilité paysagère potentielle faible du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) ou de leur éloignement au projet.**



Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlas.patrimoines.culture.fr> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**

Carte 192 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée